Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, votre intervention lors de la Commission des comptes de la Sécurité sociale

du 26 septembre 2013 qui s'est déroulée à Bercy

**Monsieur Jean-Paul Hamon**

La Fédération des médecins de France (FMF) salue la volonté de tiers payant contraception concernant les femmes de moins de 18 ans mais elle rappelle que le guichet unique n’est toujours pas en place, que les mutuelles étudiantes sont loin d’être performantes dans l’attribution des cartes vitales et dans les remboursements, et qu’il conviendrait de régler ces problèmes techniques avant de faire peser une nouvelle charge administrative sur les médecins.

La FMF pourrait faire la même déclaration que l’an dernier, en rappelant que pour elle le déficit n’est pas inéluctable, en rappelant que les dépenses de nos voisins sont inférieures de 10 milliards d’euros en ce qui concerne les médicaments et de 20 milliards d’euros en ce qui concerne l’hôpital. Et puisqu’il est question de réformes structurelles, nous regrettons l’absence de modification du financement des urgences hospitalières et l’absence d’éducation de la population au bon usage de l’hôpital. La FMF demande que les urgences hospitalières aient les moyens d’accueillir les urgences vitales, ce pour quoi elles sont faites, et que les médecins libéraux aient les moyens d’accueillir les pathologies qui n’ont rien à faire à l’hôpital. L’économie est quand même de 2,5 milliards d’euros.

La FMF regrette l’impuissance de l’Ėtat à empêcher l’arrivée sur le marché de médicaments ASMR 5 pour un coût potentiel de 1 milliard d’euros ; je parle des nouveaux anticoagulants oraux. Elle regrette aussi que le décret du Conseil d’Ėtat concernant l’Autorisation temporaire d’utilisation (ATU) de l’Avastin permettant 500 millions d’euros d’économie ne soit toujours pas signé. Et l’on ne peut s’empêcher de comparer ce 1,5 milliard d’euros avec le coût de 350 contrats à 50 000 euros, et que les mesures concernant la médecine dite de premier recours dépassent les mesures symboliques.

La FMF rappelle que le Dossier médical personnel (DMP), dont on nous a annoncé qu’il allait être relancé, avait déjà dépensé 500 millions d’euros pour un résultat nul et qu’il existe une messagerie utilisée par 40 000 médecins qui pourrait être déployée sur la France entière pour 24 millions d’euros en moins de six mois.